

# Cinq Afghans rapatriés en France placés sous surveillance en raison de leurs liens présumés avec les talibans

Par [Jean-Marc Leclerc](#) et [Steve Tenré](#)

Publié il y a 4 heures,

Mis à jour il y a 35 minutes



Des évacués de Kaboul sortant d'un Airbus A400M le 23 août, près d'Abu Dhabi (Emirats arabes unis). *BERTRAND GUAY / AFP*

L'un des individus a admis son appartenance au mouvement et reconnu avoir porté des armes en tant que responsable d'un barrage taliban à Kaboul.

Plusieurs Afghans rapatriés en France ont été placés sous surveillance par les autorités françaises, a appris *Le Figaro* lundi 23 août. En cause : leur proximité présumée avec le mouvement fondamentaliste des talibans, qui ont investi Kaboul le 15 août dernier. Cinq hommes ont ainsi fait l'objet d'une « *mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance* » (Micas), a précisé le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Les cas de deux hommes, portés à la connaissance du *Figaro*, ont particulièrement retenu l'attention des services de surveillance : Nangialay S., né en 1995 à Logar, à une centaine de kilomètres de Kaboul, et Ahmad M., né en 1991 dans la capitale afghane. Selon les arrêtés pris par le ministère de l'Intérieur, le premier, Nangialay S., a admis son appartenance aux talibans

et a même reconnu avoir porté des armes en tant que responsable d'un barrage à Kaboul. Il aurait, en outre *«très largement aidé à l'évacuation de l'ambassade de France»*, a expliqué Gérald Darmanin à l'AFP. Le second, Ahmad M., a été vu, en lien avec le mouvement islamiste, porteur d'une arme dans les rues de la ville.

Les deux individus, pour lesquels il *«existe des raisons sérieuses de penser que (leurs) comportement(s) constitue(nt) une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics»*, avaient été intégrés, en compagnie de deux autres ressortissants afghans également *«signalés pour leurs liens avec le mouvement des talibans»*, au sein d'une opération de rapatriement française ayant eu lieu le 18 août dernier. À date du 23 août, près de 2000 personnes ont été mises à l'abri par la France, selon le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian. Quant au cinquième homme, *«on a vu après une enquête DGSI qu'il avait des liens avec ces personnes bien qu'étant venu séparément»*, a détaillé Gérald Darmanin.

Les intéressés, qui doivent *«être regardé(s) comme entrant en relation de manière habituelle avec des personnes ou des organisations incitant, facilitant ou participant à des actes de terrorisme»*, ont ainsi été soumis à des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance.

## **Contrôles des forces de l'ordre et déplacements limités**

Dans ce cadre, Ahmad M., isolé pendant 10 jours dans un hôtel résidence de banlieue parisienne comme le prévoient les mesures sanitaires, est tenu de se présenter chaque jour aux forces de l'ordre, *«qui se rendront à domicile pour s'assurer de sa présence»*. Ses déplacements ne se limiteront qu'à sa commune de résidence - bien qu'il puisse demander une autorisation écrite pour en sortir. Se soustraire à ces mesures, prises pour une durée de trois mois, expose l'intéressé à une peine maximale de trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

Comme le droit l'y autorise, le présumé terroriste au plan administratif a la possibilité de *«présenter des observations écrites ou orales, dans un délai maximal de huit jours à compter de la notification du présent arrêté»*. Les observations orales seront formulées auprès du préfet de département compétent. Par ailleurs, l'arrêté de Gérald Darmanin *«peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa notification»*.

## **Réactions de l'opposition**

L'Intérieur est maintenant tenu de surveiller ces individus dans le cadre de la loi. Beaucoup d'énergie et de moyens vont devoir être déployés pour éviter un nouveau loupé dans cette affaire, déjà lourdement critiquée par les responsables politiques de l'opposition.

*«Le gouvernement doit expliquer aux Français ce qui empêcherait d'expulser en urgence absolue ces individus», a réagi sur Twitter Xavier Bertrand, candidat de droite à la présidentielle. «Le droit doit s'adapter aux besoins de notre sécurité. Pas l'inverse». «Le "devoir" d'accueil de la France passe en second plan quand la sécurité des Français est menacée. Cet impératif tombe sous le sens sauf pour... le gouvernement !», a de son côté tweeté Marine Le Pen (RN).*